

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 mars 2021

Convocation : 11/03/2021

Séance du conseil municipal : 24 mars 2021

Présents :

Mmes Michelle EYRAUD, Laurence DUBOIS, Hélène SYLVESTRE, Nadine PERRET, Priscilla VASSEUR,
Mrs Jean-Pierre ANDEOL, Laurent SAN, Denis GAUDIN, Rudy SYLVESTRE

Pouvoirs : de Sylvie DERVILLE à Jean-Pierre ANDEOL, et d'Armand PETIT à Rudy SYLVESTRE

Secrétaire de séance : Priscilla VASSEUR

Déroulement :

A. Compte rendu de la séance du 17 février 2021

Lecture du compte rendu avec information sur le suivi des dossiers concernant les demandes de subvention :

- Pour le traitement de l'eau de côte belle, nous devons déposer un dossier d'autorisation, en amont, auprès de l'ARS
- Concernant le réservoir pour un montant approximativement identique, un réservoir neuf pourrait être construit ; donc une réflexion sur les travaux envisagés et le lieu d'implantation possible est à mener.

Le compte rendu n'apportant pas d'observation est approuvé

B. Ordre du jour

Pour commencer ce conseil budgétaire, un tableau récapitulatif des emprunts est transmis.

1. Budget principal M14 - Commune

I. Compte de gestion et Compte administratif 2020

Est présenté l'extrait du compte de gestion et du compte administratif de la commune pour l'année 2020 :

Sections	Résultat clôture 2019	Total dépenses 2020	Total recettes 2020	Intégration clôture SITV	Résultat clôture 2020
Investissement	- 132 252.35	79 706.78	152 938.37	- 1 299.35	- 60 320.11
Fonctionnement	+ 136 374.92	97 503.03	145 992.81	+ 304.59	+ 185 169.29
TOTAL					+ 124 849.18

Les dépenses réglées au cours de l'année 2020 sont principalement, hors fonctionnement courant :

- Entretien chaudière logement communal
- Dissimulation réseaux électriques et téléphoniques sur Vaugelas



DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

- L'adressage postale

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune sont approuvés.

II. Affectation de résultat

La proposition d'affecter au compte 1068 sur le BP 2021, à hauteur de 60 320.11 €, est approuvée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2020.

III. Fiscalité directe : taux imposition

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements. Les communes se verront donc transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.51%) qui viendra s'ajouter au taux communal.

Par conséquent, pour la commune, sans augmentation des taux communaux des taxes foncières, les taux de fiscalité directe proposés sont :

Evolution Taux d'imposition	2019	2020	2021		
Taxe habitation (TH)	9 %	/	/		
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB)	11.50 %	11.50 %	Taux communal 11.50%	Taux département 2020 + 15.51 %	Taux (TFPB) 27.01 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB)	52.39 %	52.39 %	52.39 %		

Les taux de la fiscalités directes votés sont :

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 27.01 % (avec intégration du taux 2020 du département)

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : 52.39 %

IV. Subvention aux associations

Est présenté un tableau récapitulatif des demandes de subvention des associations pour l'année 2021 avec les propositions de la commission finance réunie le 17 février 2021. Après présentation et discussion, ont été actées par le conseil municipal les subventions suivantes pour un total de 875 € :

- ADMR le Vellan : 200 €
- Amicale RPI Mirabel / Piégros : 200 €
- Resto du Cœur : 150 €
- Vidéos Val de Drôme : 50 €
- Association Art et Culture en Gervanne Sye : 50 €
- Université Populaire du Val de Drôme : 50 €
- Association 123 Soleil – des artistes à l'hôpital : 100 €
- Association Resosol en Gervanne Sye : 75 €

V. Budget primitif 2021



DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

Présentation des principales modifications apportées par rapport au budget 2020 :

Pour la partie fonctionnement :

- Action sociale : 1000 €
- Adhésion Biovallée et Mémoire de la Drôme : 100 € et 38 €
- Ajustement des enfants scolarisés (+3 enfants sur le SIVOS) : 4 900 €
- Ajustement des amortissements : 13 000 €

Pour la partie investissement :

En dépenses :

- Voirie 2021 : 20 000 €
- Défibrillateurs x 2 : 2 500 €
- Guirlandes : 1 000 €
- Travaux mairie (toiture et électrification) : 32 600 €
- Signalétique / sentier randonnée : 3 000 €
- Etude création logement : 22 000 €

En recettes :

- Amortissement : 13 000 €
- Subvention sur travaux mairie (70%) : 19 027 €

Ces prévisions sont incorporées au budget primitif qui est présenté :

BUDGET COMMUNAL
Budget Prévisionnel 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	185 169.29	
Affectation du résultat à l'investissement	-60 320.11	
Résultat de fonctionnement 2020 reporté	124 849.18	
RECETTES	146 490.00	
Dont Recettes fiscales prévisionnelles	66 950.00	46%
Dont Dotations, subventions et participations prévisionnelles	44 940.00	31%
Dont Locations immobilières prévisionnelles	26 200.00	18%
DEPENSES	271 339.18	
Dont Charges de fonctionnement prévisionnelles	38 150.00	14%
Dont Charges de personnel prévisionnelles	30 000.00	11%
Dont Indemnités de fonctions + formation élus	22 600.00	8%
Dont Contributions Obligatoires prévisionnelles	21 550.00	8%
Dont Subventions de fonctionnement aux associations prévisionnelles	1 000.00	0%
Dont Charges financières prévisionnelles	8 350.00	3%
Dont Dépenses imprévues	8 379.18	3%
Dont Virement en investissement	70 000.00	

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021



SOLDE DE LA SECTION	-124 849.18	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2020 reporté	-60 320.11	
RECETTES	193 735.11	
Dont Dotations prévisionnelles	71 670.11	37%
Dont Subventions prévisionnelles	35 065.00	18%
Dont Emprunt	0.00	0%
Dont Virement de la section de fonctionnement	70 000.00	36%
DEPENSES	133 415.00	
Dont Remboursement emprunt prévisionnel	32 000.00	24%
Dont Travaux investissement prévisionnel	92 115.00	69%
Dont dépenses imprévues	9 300.00	7%
SOLDE DE LA SECTION	60 320.11	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	0.00	0.00

2. Budget annexe M49 – Eau et Assainissement

I. Compte de gestion et Compte administratif 2020

Est présenté l'extrait du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe Eau/Assainissement pour l'année 2020 :

Sections	Résultat clôture 2019	Total dépenses 2020	Total recettes 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	24 765.67	33 176.17	0.00	- 8 410.50
Fonctionnement	36 110.72	10 772.36	35 661.21	60 999.57
TOTAL				+ 52 589.07

Les dépenses réglées au cours de l'année 2020 sont principalement, hors fonctionnement courant :

- Analyse eau source Daillon : 350 €
- Remplacement compteur distribution : 4 992 €
- Matériel de gestion des réseaux : 4 244 €
- Schéma directeur Eau : 5 018 €
- Schéma directeur Assainissement : 11 395 €



DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

Le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe sont approuvés.

II. Affectation de résultat

La proposition d'affecter au compte 1068 sur le BP 2021, à hauteur de 8 410.50€, est approuvée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2020.

III. Présentation des principaux projets inscrits au budget primitif 2021

Présentation des principales modifications apportées par rapport au budget 2020 :

Pour la partie fonctionnement :

- Vidange STEP et Redevance prélèvement agence de l'eau : inscrit pour 2 ans de paiement (2020 et 2021)
- Fin d'un emprunt : diminution des intérêts

Pour la partie investissement :

En dépenses :

- Fin d'un emprunt : diminution des annuités
- Remplacement compteurs administrés (changement des plus anciens) : 5 000 €
- Travaux branchement (sur le réseau d'eau et le réseau assainissement) : 10 000 €
- Solde schéma directeur eau : 18 000 €
- Solde schéma directeur assainissement : 14 000 €
- Travaux envisagés :
 - o Traitement eau distribution : 39 660 €
 - o Réservoir : 79 570 €
 - o Début travaux STEP : 50 000 €

En recettes :

- Subvention sur les schémas directeurs (solde) : 77 630 €
- Financement provisoire sur les travaux envisagés :
 - o Subvention : 84 612 €
 - o Emprunt : 42 306 €

IV. Tarification du service eau/assainissement

Présentation d'un tableau récapitulatif depuis 2014 les augmentations de la part fixe et variable pour l'eau et pour l'assainissement.

Au vu des projets envisagés sur ce budget :

- Traitement de l'eau pour être le plus autonome possible sur notre source notamment lors des variations climatiques ;
- Le réservoir du village se fissure et sa partie extérieure doit être refaite ; en cours de réflexion avec le maître d'œuvre des schémas directeurs si une restauration ou une réfection à neuf ;
- Les travaux station d'épuration à Vaugelas, prioritaire, doivent débiter après le schéma directeur

Vu que pour solliciter les subventions pour les stations d'épuration, le m3 HT sur l'assainissement doit être au minimum d'1€ HT

Considérant que les tarifs sur l'eau et l'assainissement n'a pas augmenté depuis 2016,

Le conseil municipal vote une augmentation des tarifs de 13% pour l'année 2021 pour permettre de rentrer dans les critères et ainsi solliciter les subventions pour les projets envisagés, soit (montant en HT) :

Pour l'eau :

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

- Part fixe : 106.22 €
- Part variable jusqu'à 250 m3 : 1.47 €
- Part variable au-delà de 250 m3 : 1.02 €

Pour l'assainissement :

- Part fixe : 45.20 €
- Redevance au m3 : 0.62 €

V. Budget primitif 2021

Ces prévisions sont incorporées au budget primitif qui est présenté :



BUDGET ANNEXE : EAU ASSAINISSEMENT

Budget Prévisionnel

2021

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation 2020 reporté	52 589.07
RECETTES 2021	44 650.00
Dont vente eau	23 000.00
Dont redevance assainissement collectif	4 000.00
Dont redevances collectées pour Agence de l'eau	3 450.00
Dont branchements (Remboursement particuliers)	4 200.00
DEPENSES 2021	97 239.07
Dont charges exploitation	28 060.00
Dont charges financières	1 800.00
Dont virement en investissement	36 100.00
Dont dépenses imprévues	2 764.07
SOLDE DE LA SECTION 2021	-52 589.07
RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2020 reporté	-8 410.50
RECETTES 2021	252 210.50
Dont emprunt à souscrire	40 650.00
Dont subventions à recevoir	145 850.00
Dont virement de la section d'exploitation	36 100.00

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne



Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

DEPENSES 2021	243 800.00
Dont remboursement emprunt	3 100.00
Dont travaux investissement à réaliser	216 700.00
Dont dépenses imprévues	14 000.00
SOLDE DE LA SECTION 2021	8 410.50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	0.00

3. Courrier d'un locataire

Un locataire nous demande la possibilité d'achat de son logement en évoquant plusieurs arguments. Après recherche sur l'origine de ce logement, il s'avère qu'il s'agit d'un logement soumis à conventionnement avec l'Etat. La date d'expiration de cette convention est le 30 juin 2038 ; jusqu'à cette date le logement doit être maintenu à usage locatif.

Une réponse sera effectuée au locataire.

4. Plan d'actions de réduction des pertes en eau

La loi dite « Grenelle 2 » a été instaurée pour lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau potable qui constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et ont des conséquences néfastes pour l'environnement. Ainsi cette loi impose des obligations aux services publics d'eau potable et crée des incitations fiscales, à savoir :

- De disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau potable ;
- D'établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils réglementaires.

De plus, le taux de redevance prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau est doublé si le service public d'eau potable ne dispose pas :

- D'un indice de connaissance et gestion patrimoniale suffisante ;
- D'un plan d'actions de réduction de pertes en eau, dans les délais impartis, si le rendement est inférieur à 85% ou environ 65% (pour la commune)

Depuis plusieurs années, le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune est inférieur à 65%. Il convient donc d'établir un plan d'actions de réduction de pertes en eau, adapté aux problèmes identifiés et actualisé chaque année.

La commune réalise actuellement son schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) qui a pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance des infrastructures (descriptif détaillé, état et fonctionnement de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable) et de disposer d'un plan à jour du réseau d'eau potable ;
- De recenser et mettre en évidence les problèmes existants et émergents tant administratifs que techniques, tant quantitatifs et qualitatifs ;
- D'appréhender nos besoins en alimentation en eau potable à court, moyen et long terme ;



DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

- De déterminer des solutions techniques appropriées afin de remédier aux faiblesses et insuffisances de l'existant et d'optimiser le fonctionnement et la gestion du système d'alimentation en eau potable en situation actuelle et future.

Aussi, le plan d'action ci-après est proposé au conseil :

OBJECTIF	INSUFFISANCE	ACTIONS D'AMELIORATION	OBJECTIF DE REALISATION/ MISE EN OEUVRE	DATE DE REALISATION
Améliorer la connaissance du patrimoine	Absence d'un plan d'ensemble du réseau	Réalisation d'un plan d'ensemble du réseau d'eau potable à jour sous autocad	/	2017
	Les données patrimoniales des ouvrages ne sont pas répertoriées.	Réaliser un plan du réseau sous SIG qui indique les caractéristiques patrimoniales (matériaux, diamètre, année de pose).	2020	En cours, lancé en 2019 (voir SDAEP)
	Absence de carnet de vannage pour repérer les équipements sur le terrain.	Disposer d'un carnet de vannage des équipements (vannes, ventouse, purge) pour faciliter l'exploitation du réseau.	2021	En cours, lancé en 2019 (voir SDAEP)
Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau	Méconnaissance des volumes prélevés	Mise en place des compteurs au captage et au réservoir du village	/	2013
	Méconnaissances des volumes distribuées par secteur	Mise en place de compteurs de sectorisation (sortie Vaugelas, Marets, La Conches, etc.	/	2016-2017
	Absence de document : - synthétisant le fonctionnement du réseau dans son ensemble, - listant les anomalies, - hiérarchisant les actions et travaux à réaliser en fonction des besoins et contraintes budgétaires.	Réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) pour améliorer la connaissance et le fonctionnement des ouvrages et disposer d'un programme pluriannuel d'actions et de travaux	2020	En cours, lancé en 2019 (voir SDAEP)
	Relève des compteurs irrégulières	Mise en place d'une télégestion des compteurs de sectorisation au niveau du réservoir (absence de réseau GSM au niveau du captage).	/	juin 2019
	Le compteur de sectorisation du bas-service est obsolète et mal positionné	Remplacement du compteur	2020	mars 2020
	Méconnaissance des volumes d'eau produits et achetés mensuellement.	Relever et consigner mensuellement les compteurs de production de Côte-Belle et le compteur d'achat d'eau du SMEDG afin de définir des détecter des consommations anormalement hautes qui pourrait être à l'origine de fuites.	2021	

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne



Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

	Les précédents calculs des indicateurs de performance du réseau à l'échelle de la commune (rendement, indice linéaire de perte) ne sont pas représentatifs en raison d'un décalage de la période des données.	Relever sur la même période (août à août par exemple) les compteurs : - généraux (Cotabelle, achat d'eau SMEDG) - des abonnés - des équipements publics (fontaine, poteaux, incendie).	2021	
	Méconnaissance du rendement du réseau par sous-secteur de distribution (Vaugelas et Village)	Améliorer la gestion et l'interprétation des données afin de pouvoir calculer le rendement du réseau par sous-secteur : - Vaugelas, - Village	Août 2021	
		A chaque manipulation des vannes dans le réservoir, consigner : - le mode d'alimentation du réservoir (mode normal ou mode 100 % SMEDG), - les index des compteurs du réservoir - les index de production et achat d'eau.	1 ^{er} semestre 2021	
	Des compteurs de sectorisation (« sortie Vaugelas » et « remplissage réservoir par Cotabelle » décompte lors de l'alimentation par l'achat d'eau au SMEDG.	A définir		
	Méconnaissance de l'âge des compteurs abonnés	Relever le n° de série du compteur et le modèle de compteur et consigner la donnée (logiciel facturation ?)	Prochaine relève de compteur en 2021	
	Etablir un échéancier de remplacement des compteurs à changer selon le n° de série	2021 - 2024		
Localiser et réparer les fuites	Suspicion d'une fuite sur le secteur ++++	Réalisation d'une recherche de fuite par sectorisation nocturne		
	Fuite sur le réseau publique ++préciser secteur+++	Réparation d'une fuite estimée à +++ m ³ au niveau de ++++		
	Méconnaissance des secteurs les plus fuyards.	Réaliser une campagne de mesures pour identifier les fuites	Printemps 2019	juin 2019
	Suspicion d'une fuite sur Vaugelas et le village	Réaliser une recherche de fuite par sectorisation nocturne et corrélation acoustique	Si besoin, après campagne de mesures	'mai-juin 2020

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021



	Méconnaissance des secteurs les plus fuyards	Réaliser une campagne de mesures en période de pointe estivale pour identifier les fuites Rendement : 78 %	Eté 2020	Août 2020
--	--	---	----------	-----------

Le conseil, après avoir pris connaissance du plan d'actions, l'approuve.

5. Eclairage église Saint Marcel

La troisième adjointe présente le projet de remplacer les trois projecteurs actuels de l'éclairage de l'église Saint Marcel ; la puissance déposée serait de 1350 W ; la puissance installée serait de 450 W, soit une diminution de 67% ; L'estimation du projet avoisinerait les 5500 € HT pris en charge à 50% par le SDED. La part communale serait donc de 2 750 € HT avec un premier paiement en N+1 à hauteur de 1890 € HT.

Après discussion, le conseil accepte la rénovation des projecteurs de l'église Saint Marcel.

6. Extinction de l'éclairage public

Priscilla VASSEUR nous fait part du résultat du sondage effectué auprès de la population concernant l'extinction de l'éclairage sur le village et le hameau de Montclar : 37 retours des questionnaires (dont 16 foyers du village et 13 foyers de Vaugelas) ; Avis favorable à l'extinction : majoritaire au village et avec un peu plus de réticences sur Vaugelas ; Horaire d'extinction sur l'été 23h et sur l'hiver 22h ou 23h ; Avis favorable du sondage à l'extinction de l'église, en même temps que l'éclairage public (sur le village plutôt 1heure après l'extinction de l'éclairage public).

Après discussion et prise en compte du sondage, le conseil donne un avis favorable à l'extinction de l'éclairage public à :

- minuit l'été,
- 22h en hivers sur le village et Vaugelas.

L'extinction de l'église est fixée à 00h30.

7. SIVOS / restauration scolaire

Hélène SYLVESTRE fait part de la problématique de la restauration scolaire sur le SIVOS Beaufort/Suze. Le marché passé avec le prestataire de confection et livraison des repas est de moins en moins tenu par le prestataire et se termine fin juin 2021. Aussi est en questionnement : la poursuite ou pas avec ce prestataire ou un autre ; la possibilité d'adhérer au service mutualisé de la CCVD (d'ici le 30 juin) qui a le projet d'une cuisine centrale sur l'écosite (livraison de repas dès septembre 2022 voire 2023 à 4.50 € maximum le repas livré) ; le projet des communes de Mirabel et Blacons – Piégros la Clastre – Aouste sur Sye qui ont également un projet de cuisine centrale (projet au tout début ; l'étude de faisabilité va commencer).

Le débat s'installe (nombre d'enfant sur le SIVOS et sur le RPI ; lieux de confection des repas ; etc ...). Au vu du nombre d'enfants de la commune scolarisés bien plus supérieur sur le RPI que sur le SIVOS, avoir un lieu de préparation plus proche de notre bassin, semble plus pertinent.

Le conseil est donc favorable à soutenir le projet des communes de Mirabel et Blacons – Piégros la Clastre – Aouste sur Sye.

8. SIVOS / adhésion

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021



Priscilla VASSEUR et Laurence DUBOIS participent aux réunions du SIVOS Beaufort/Suze. La commune n'étant pas adhérente auprès du syndicat, elles ne prennent pas part aux différentes décisions. Texte règlementaire de Priscilla

Monsieur Andéol rappelle que jusqu'à présent le SIVOS ne souhaitait pas que la commune adhère.

Aujourd'hui les membres du SIVOS ont une toute autre posture. Le débat s'ouvre : la variabilité du nombre d'enfants inscrits annuellement (de 2 au plus bas des années jusqu'à 6 cette année) interroge sur notre position au sein du SIVOS en votant ou pas. Au vu des différents points de vue, il est proposé que chacun réfléchisse à ce sujet. Le sujet sera de nouveau évoqué lors du prochain conseil.

9. Informations diverses

Rudy Sylvestre nous relate la rencontre qu'il a eu avec Priscilla Vasseur et la famille Deffaysse concernant le projet de restaurer le chemin de ronde. Aujourd'hui une partie du chemin rural est utilisée pour le pâturage des animaux. Les solutions restent à trouver

Rudy Sylvestre informe également des réunions PLH (Plan Local de l'Habitat) avec la CCVD ; il serait souhaitable de travailler sur notre évolution de logement/population d'ici 2028. Armand Petit travaille déjà sur ce dossier pour le schéma directeur d'assainissement. Il est demandé à Monsieur Andéol sa vision sur Vaugelas. La commission municipale Habitat se réunira pour valider les chiffres.

Concernant la voirie 2019, Jean-Pierre Andéol informe qu'un avenant de Colas est proposé. Il se propose de se rapprocher de la DDE avant de valider l'avenant.

Priscilla Vasseur fait part de la plantation d'arbres fruitiers sur le village et sur Vaugelas le samedi 20 mars via l'action de Biovallée « Sous les arbres ... rejoignons-nous ! » qui nous a offert 23 arbustes.

Fin de séance à 21h15

Hélène SYLVESTRE
Maire

